

CAP des SACDD

FÉDÉRATION
NATIONALE
ÉQUIPEMENT
ENVIRONNEMENT

la
cgt

PROFESSION DE FOI

A l'aube des grands bouleversements et de la casse des missions de service public programmés par le gouvernement dans AP 2022, la cohésion entre tous les agents de toutes les catégories et de tous les corps est nécessaire pour sauvegarder nos missions publiques au service des usagers. C'est dans ce cadre que vous êtes appelés à renouveler vos représentants à la CAP des SACDD.

Vos élus CGT depuis 4 ans sont à vos côtés pour la défense de vos intérêts individuels et collectifs, pour la défense du corps des SACDD dans chacune des spécialités (administration générale ou contrôle des transports terrestres).

La CGT présente dans la plupart des services assure un vrai soutien de proximité.

La CGT à votre écoute est consciente de l'absence de reconnaissance de nos ministères.

La CGT à vos côtés se mobilisera :

- pour la défense de chacun quelle que soit sa situation contre les corporatismes
- pour un traitement égalitaire de tous contre les discriminations l'arbitraire
- pour la garantie du respect des collectifs de travail.

» Ensemble œuvrons

- pour la défense du déroulement de carrière statutaire et la reconnaissance des qualifications
- pour le respect des droits individuels de chacun
- pour une rémunération (salaire + prime) juste, équitable et le maintien du pouvoir d'achat
- pour le maintien des missions de service public réalisées par des agents publics, avec les effectifs nécessaires
- pour le droit à une vraie formation pour maintenir le haut niveau de qualité de service
- pour une réelle égalité professionnelle

Et demain...

- pour le maintien des régimes de retraites, les recrutements de fonctionnaires
- pour la possibilité de gérer sa carrière avec des mobilités choisies

Avec vos représentants CGT en CAP, CCP, CT, CHS, vos collègues,

ASSUREZ L'AVENIR POUR TOUTES ET TOUS

Le 6 décembre 2018, je vote, tu votes, ils et elles votent CGT

**Pour la CGT,
le recul social ne se négocie pas !**

»» Pour la défense du déroulement de carrière statutaire

Le corps des SACDD c'est 6 523 agents au 31/12/2016, répartis en 2 spécialités : administration générale (6061) et contrôle des transports terrestres (462). C'est un corps très féminisé : 71 %. Pour nos ministères qui restent des ministères techniques, le corps des SACDD est un corps sous estimé . La CGT combat cette situation dans toutes les instances .

Pour faire vivre le corps des SACDD, il faut des recrutements en nombre suffisant, des transformations d'emplois de C en B et de B en A. La CGT revendique un corps à deux grades, un pyramidage à 50 – 50 et des ratios de promus/promouvables qui permettent un réel déroulement de carrière et que chaque agent finisse sa carrière à l'indice sommital du corps.

Pour l'accès à la catégorie A dans le corps du CIGEM des attachés : le nombre de postes offerts pour l'accès à la catégorie supérieure (tout recrutement confondu) est ridiculement bas au regard du nombre de promovables. Et, que dire du plan de requalification ridicule !!! Puisque le concours interne (donc ouvert à tous les agents de la fonction publique) de 200 agents est extrêmement loin de permettre la reconnaissance des fonctions exercées et de la qualité des parcours du plus grand nombre des SACDD.

Rappelons que le rapport du CGEDD indique que 38 % des agents de catégorie B occupent des fonctions de catégorie A. La CGT a chiffré le besoin à 2400 postes d'attachés. La CGT revendique un réel plan de requalification en catégorie A pour les agents des MTES/MCT.

Pour la spécialité CTT, il est inadmissible que 6 ans après la création du corps une centaine de contrôleurs soient encore au 1er niveau de grade (1er niveau sur lequel il n'y a plus de recrutement), il faut remédier à cela immédiatement. Quant à leur passage en catégorie A, la CGT revendique a minima un accès facilité par l'obtention de postes « fléchés » transports.

Les CTT doivent bénéficier d'une réelle filière contrôle, avec accès à la catégorie A au sein de nos ministères. Nous exigeons de renforcer les dispositifs de formation initiale et continue, seuls moyens de garantir leur technicité et de pérenniser leurs compétences et les missions.

»» Pour le respect des droits individuels de chacun / Promotion et déroulement de carrière

La CGT revendique le droit à un déroulement de carrière par promotion et/ou avancement pour tous selon des critères objectifs et connus de tous.

Vos représentants CGT souvent seuls dans les concertations locales s'assurent de la prise en compte de tous les dossiers d'agents et revendiquent la

participation des OS aux instances d'harmonisation pour une réelle transparence des choix d'avancement ou de promotion. La ZGE harmonisatrice c'est le royaume de l'opacité et de la partialité !

La CGT est opposée aux critères de gestion imposés par l'administration, plus sélectifs que les conditions statutaires. Pour la CGT, le passage à SACDD classe supérieure doit relever d'un simple déroulement de carrière.

La CGT revendique :

- une véritable réforme de la catégorie B avec un corps à deux grades pyramidés 50/50
- l'accès à l'indice sommital du corps pour tous les agents
- l'accès de tous les retraits au grade supérieur hors quota
- une carrière valorisante sans mobilité imposée
- une formation continue de qualité tout au long de la vie professionnelle

La CGT revendique un renforcement du rôle des CAP qui doivent être consultées pour tout acte ayant des conséquences sur la carrière et la vie des agents.

»» Pour la possibilité de gérer sa carrière avec des mobilités choisies

Mobilités

Le passage à deux cycles de mobilités en 2017 imposé sous prétexte d'un calage avec les autres ministères n'a fait qu'accentuer les vacances de postes prolongées et bloquer plus longtemps les agents.



De même la volonté de l'administration de fusionner les listes de B et B+ représente une réelle dégradation du droit à mobilité.

Ainsi des situations individuelles difficiles, telles que les rapprochements de conjoints, les travailleurs handicapés et les situations familiales graves, sont obligées d'attendre une mobilité qui devient obligatoirement urgente.

La CGT constate une dérive et de nombreuses entraves à la mobilité : la mise en concurrence des agents et la demande « d'employabilité » immédiate voulue par l'administration engendre une gestion « au profil » des mobilités. La raréfaction des postes souvent réservés

«zone de gouvernance» quand ce n'est pas réservé «service» profite aux services, au détriment du droit des agents à exercer une mobilité.

La CGT ne s'accommode pas de ces dérives et ne cesse de les dénoncer en CAP. La CGT rappelle que la mobilité est un droit !!!

Vos élu-e-s en CAP revendiquent :

- La suppression des publications en « restriction ZGE ».
- Le retour à 3 cycles de mobilité/ an.
- Des critères de gestion transparents et validés par la majorité des OS pour les choix des agents lorsqu'il y a plusieurs candidats sur un même poste afin d'en finir avec les choix « aux profils » des chefs de service.

La CGT s'oppose à la règle des trois ans sur un même poste que l'administration oppose quand cela l'arrange alors qu'elle ne relève d'aucun texte.

La CGT réaffirme le droit à une mobilité choisie.

La formation

La CGT exige le droit à une réelle formation notamment en ce qui concerne la formation statutaire. Pour la CGT, il est inadmissible que l'administration demande aux agents d'être opérationnels immédiatement. Vos élus en CAP s'opposent aux demandes de l'administration de prolongation de stage ou de refus de titularisation. La CGT revendique le droit à une période d'apprentissage adaptée à l'agent et aux missions exercées.

Pour une rémunération (salaire + prime) juste, équitable et le maintien du pouvoir d'achat

Le passage au NES en 2012 puis les dégâts engendrés par le PPCR en 2016, ont eu pour effet de « tasser » la grille des SACDD !!! Il n'est pas acceptable qu'un SACDD en début de carrière avec un indice de 339, touche à peine 118 € de plus que le SMIC !!

La CGT revendique une refonte de la grille au regard d'un SMIC à 1800 €. Sur cette base : un début de carrière à Niveau Bac doit correspondre à 1.4 SMIC (2520 €) et à niveau Bac + 2 à 1.6 SMIC (2880€), avec une amplitude de deux pour une carrière complète.

modulation sera mise en place. En clair, le CIA ne fera qu'accentuer les inégalités indemnitaires des agents.

La CGT rappelle qu'elle est opposée à l'individualisation des rémunérations.

La CGT demande :

- l'intégration des primes dans le traitement indiciaire pour une prise en compte totale dans le calcul des pensions et retraites,
- l'augmentation de la valeur du point d'indice
- la refonte des grilles de salaires pour revaloriser les carrières,
- la reconnaissance de l'évolution des qualifications et de l'expérience professionnelle
- la fin des inversions de carrière dues aux reclassements liés au PPCR.

Pour le maintien des missions de service public réalisées par des agents publics avec les effectifs nécessaires

Les réformes territoriales de l'État successives (RéATE, Loi NOTRe, MAP et maintenant AP 2022) ont toutes pour conséquences :

- Perte, abandon, externalisation et privatisation de missions publiques,
- restructurations et réorganisations permanentes des services,
- suppressions massives d'emplois,
- dégradation de l'exercice des missions, des rémunérations et des carrières professionnelles,
- aggravation de la souffrance au travail et des conditions de vie au et hors travail des agents,

La CGT combat ces réformes et revendique le maintien des missions de service public au plus près du citoyen, missions réalisées par des agents publics.

La CGT revendique des effectifs et des moyens adaptés pour que les SACDD puissent effectuer correctement et sereinement leurs missions.

Pour le droit à une vraie formation pour maintenir le haut niveau de qualité de service

Les SACDD sont titularisés après une année de formation statutaire. Au regard du niveau des lauréats aux concours la CGT revendique, depuis la création du corps, une formation qualifiante reconnue à bac + 3.

Afin de permettre à chacun une carrière satisfaisante, il faut que le temps de préparation aux concours et examens soient augmentés et pris en totalité sur le temps de travail.

Pour une réelle égalité professionnelle

Vos élus CGT ont veillé tout au long du mandat écoulé et continueront à exiger de réelles mesures en faveur de l'égalité professionnelle. Les pratiques de gestion non discriminantes pour les femmes, l'accompagnement des femmes dans leur déroulement de carrière ainsi que la fin des disparités indemnitaires entre les corps administratifs et techniques et entre ministères seront des points de vigilance pour vos élu-e-s CGT.



Sur le RIFSEEP, aucune revalorisation de l'IFSE n'est prévue pour 2018 par les MTES et MCT mais des crédits sont réservés (à hauteur de 6 millions d'euros) pour mettre en œuvre le CIA (complément indemnitaire annuel), qui s'appuiera sur une appréciation unilatérale des chefs de services. Le CIA s'articulera selon 5 groupes de classement de « manière de servir » à l'intérieur desquels une



Pour le maintien des régimes de retraites, pour des recrutements de SACDD

La CGT se battra pour le maintien des régimes de pensions basés sur le dernier échelon et les 6 derniers mois de carrière, ainsi que sur l'intégration des primes dans la rémunération globale. La CGT revendique une retraite à 60 ans pour tous et aucun SACDD ne doit avoir une retraite inférieure à 1,4 SMIC.

Cela doit s'accompagner de recrutements suffisants de SACDD titulaires. La CGT refuse le recours abusif aux agents contractuels.

Pour un corps attractif et valorisant, la CGT revendique pour les SACDD spécialité administration générale et spécialité contrôle des transports terrestres :

- Une fonction publique de carrière avec une reconnaissance par corps et grade distincte de l'emploi.
- Une gestion du personnel humaine, respectueuse et dans la dignité des agents.
- Le droit à la déconnexion : l'évolution des modes de travail rend de plus en plus ténue la frontière entre la vie professionnelle et privée. L'administration doit mettre en place suffisamment d'outils et de mesure pour sensibiliser l'ensemble des agents et s'assurer que ceux-ci puissent se déconnecter !!

- Un développement des missions de services public pour les SACDD et des moyens de fonctionnement.
- Le maintien d'une gestion nationale des SACDD seule garantie d'équité.
- Des recrutements à hauteur des besoins et des promotions permettant un déroulement de carrière optimal et l'accès à la catégorie supérieure pour tous les agents exerçant des missions de catégorie A.
- Une formation diplômante à BAC + 3.
- Une gestion qui favorise l'emploi et accompagne vraiment les personnes en situation de handicap ainsi que le reclassement de nos collègues en cas d'inaptitude.
- Le maintien de la spécialité CTT dans le corps des SACDD sous tutelle du ministère des transports, les CTT exerçant des missions régaliennes sont particulièrement attachés à leur statut.
- Que l'État employeur mette tout en œuvre pour assurer la sécurité et l'intégrité psychique et physique de ses agents, notamment les CTT particulièrement exposés.
- L'abrogation du RIFSEEP.
- La refonte de la grille de B administratif.

LISTE CGT

Classe exceptionnelle

Laurence Réthoré - DREAL Normandie
Bernadette Streiff - DDTM 29
Anne Thuillier - AC
Maryse Lelong Bouaziz - DREAL PACA
Nathalie Lebon-Bertil - DEAL Réunion
Lada Valentin Dulac - AC

Classe supérieure

Christelle Barbeau - DDT 40
Francette Emboulé - AC
Christian Jacquemard - DDT 25
Philippe Rémy - DIR Est
Belide Boussefsaf - DRIEA
Arnaud Laffon - DDT 47

Classe normale

Yannick Hilaire - AC
Nathalie Repillet - DREAL Pays de Loire
Nelly Westeel - DREAL Nouvelle Aquitaine
Marie Paule Dubus Chavanis - DREAL ARA
Marie France Piazzoli - Cerema DTER MER
Nadia Baaba - AC



#jevotecgt
le 6 décembre
des femmes
et des hommes
artisans du quotidien